* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Dr. Yglo remède anti-verrues 2 ml

Composant(s) déterminant la classification de danger
acide chloroacétique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU20 Services de santé

Catégories de produits [PC]
PC0 Autre

Usage de la substance/du mélange
Dispositif médical

Remarque
Ce produit est classé comme dispositif médical. Les directives et réglementations CLP ne s'appliquent pas à ce produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Sahag AG
Hubstrasse 104
CH-9500 Wil
Téléphone 071 929 85 00
E-mail info@sahag.ch
Site web www.sahag.ch

Service responsable de l´information:
Sicherheit / Safety
Téléphone 071 929 85 00

E-mail (personne compétente):
info@sahag.ch

* 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145 ou +41 (0)44 251 51 51

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Acute Tox. 3, H301	
Acute Tox. 3, H311	
Acute Tox. 3, H331	
Skin Corr. 1B, H314	
Eye Dam. 1, H318	
STOT SE 3, H335	
Aquatic Acute 1, H400	

Consignes en cas de risques pour la santé
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger
acide chloroacétique

Pictogrammes des risques



GHS05 GHS06 GHS09

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans l'organisme local de gestion des déchets problématiques.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

* **Indications diverses**
Une étiquette d'étiquetage n'est pas nécessaire pour ce dispositif médical selon l'article 1 (5) d) du règlement CLP.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement
Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.
Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas satisfait.

* **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Les substances contenues dans le mélange ne satisfaisent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
79-11-8	201-178-4	607-003-00-1	acide chloroacétique	50 - 55 pds %	Acute Tox. 3 ; H331 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400	STOT SE 3;H335: C>=5% ATE(voie orale): 90.4 mg/kg ATE(voie cutanée): 305 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë): > 1.268 mg/L
7732-18-5	231-791-2		Eau	≤ 50 pds %		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Les vêtements contaminés doivent être lavés ou nettoyés avant de les réutiliser.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.
Transporter immédiatement à l'hôpital

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

En cas d'ingestion, forte corrosivité de la bouche et du pharynx et risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Chlorure d'hydrogène (HCl)
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Pour les non-secouristes
Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes
Veiller à assurer une aération suffisante.
Protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement

Colmater les bouches de canalisations.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Kieselguhr
Liant universel
Matériau absorbant, organique
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage
Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:
Eau
Soda

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

7.2 Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
79-11-8	201-178-4	Monochloroacetic acid	0,5 [ml/m³(ppm)] 2 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 1 (1) Court terme(mg/m³) 4 (1) (1) 15 minutes average value (CH)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Modèle de gants adapté
NBR (Caoutchouc nitrile)
Utiliser les gants une seule fois.

Protection corporelle:
négligeable

Protection respiratoire
négligeable

Risques thermiques
négligeable

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures instructives pour éviter l'exposition
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide:
solution

Couleur
incolore

Odeur
non déterminé

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	< 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	> 100 °C pression 1 bar		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d’explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d’auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	dans l'état fourni < 2 (20°C)		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Densité et densité relative	Densité env. 1.2 g/cm³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		négligeable

gaz inflammables

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Gaz comburant

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

gaz sous pression

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

liquides inflammables

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		non applicable

solides inflammables

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		non applicable

Matières et mélanges auto-réactifs

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Liquides pyrophoriques

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Matières solides pyrophoriques

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

matières et mélanges auto-échauffants

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Liquides comburants

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		aucune

Explosibles désensibilisés

Caractéristiques en matière de sécurité

Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
		non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions avec les alcalis et les métaux.

10.2 Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de différents métaux.
Réagit au contact des bases fortes.
Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique DL50: 90.4 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique DL50: 305 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité inhalatrice aiguë	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique CL50: > 1.268 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification
Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification
Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

*** Evaluation résumée des propriétés CMR**

Cette substance ne satisfait pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification
Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

Remarque
Non

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique CL50: 370 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique EC50 88 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Numéros CAS79-11-8 acide chloroacétique EC50 0.03 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Boue activée Taux de décomposition 96 % Durée du test 8 d		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

*** 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne satisfaisent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Éviter une introduction dans l'environnement.
lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
180109	médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08

Élimination appropriée / Produit

Non dilués déchets de produit: petit quantité referer à un dépôt communal de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1750	ONU 1750	ONU 1750
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE CHLORACÉTIQUE EN SOLUTION	CHLOROACETIC ACID SOLUTION	Chloroacetic acid solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1 (8)	6.1 (8)	6.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1750
Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE CHLORACÉTIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	6.1 (8)
Étiquette de danger	6.1+8
Code de classification	TC1
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	100 ml
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1750
Nom d'expédition des Nations unies	CHLOROACETIC ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	6.1 (8)
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	100 ml
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1750
Nom d'expédition des Nations unies	Chloroacetic acid solution
Classe(s) de danger pour le transport	6.1 (8)
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 3, H301: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Acute Tox. 3, H331: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 3

Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Des information relatives aux mesures de précaution particulières pour le maniement de produits en vrac sont disponibles sur demande.
Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances et des directives européennes. Elles ne sont toutefois pas considérées comme une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas un rapport juridique contractuel.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente